

# DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

## Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite

La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- soit à la caisse de retraite régionale (Carsat : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction publique d'État) ;
- soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

## Pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

## Coordonnées

Le demandeur réside dans le département d'Indre-et-Loire.

<p><b>Il dépend de</b></p> <p>la CARSAT Centre Val-de-Loire</p> 	<p>30 boulevard Jean Jaurès 45033 ORLÉANS CEDEX 1</p>
<p><b>Il dépend de</b></p> <p>la MSA BERRY Touraine</p> 	<p>19 avenue de Vendôme CS 72301 41023 BLOIS CEDEX 1</p>
<p><b>Il dépend du</b></p> <p>Conseil départemental pour l'APA</p> 	<p>Direction de l'autonomie 38 rue Édouard Vaillant 37000 TOURS</p>